

Agroforesterie : L'arbre revient au coeur des préoccupations et parfois des parcelles...

L'agroforesterie poursuit son développement dans le Gers, dans un contexte réglementaire et économique favorable. Ces parcelles s'intègrent en effet dans les surfaces environnementales obligatoires en terme de conditionnalité et bénéficient d'un taux de subvention attractif.

L'intérêt environnemental de l'agroforesterie est mis en avant par la grande majorité des porteurs de projets mais ses bénéfices agronomiques attendus motivent aussi les plantations.

Rappelons également que l'agroforesterie permet de gérer les parcours de volailles et de palmipèdes avec une réponse technique sur le bien être des animaux ainsi que réglementaire et environnementale. Après avoir participé aux expérimentations conduites dans le sud-ouest en parcours de palmipèdes, la Chambre d'Agriculture a initié en 2011 un suivi de parcelles de grandes cultures pour enrichir les références dans nos conditions pédoclimatiques spécifiques.



Le principe de l'agroforesterie

En associant étroitement arbre et agriculture, le principe de l'agroforesterie est de tirer profit des services de l'arbre et d'utiliser sa grande capacité à intercepter et développer les ressources naturelles disponibles sur place : air et essentiellement carbone, eau, lumière, minéraux... et à les mobiliser directement pour améliorer le contexte biophysique dans lequel il grandit, au profit de tout son environnement, y compris cultural : sol, micro-climat, biodiversité.

Le bénéfice de l'association arbre et production (végétale ou animale) est ainsi supérieur en termes de ren-

dement (30 à 40 %) et de production de biomasse par unité de surface, et ceci sans qu'il n'existe de gêne mais au contraire une grande complémentarité. A condition que la présence des arbres soit organisée en fonction de la culture ou des élevages en place. L'arbre participe ainsi à la production agricole en protégeant et développant le capital "eau" et le capital "sol" de la parcelle, et en abritant et développant la diversité biologique qui lui est nécessaire : améliorateurs du sol, auxiliaires, pollinisateurs.

Par extension, il contribue à proté-

ger l'environnement de la collectivité toute entière, pour ces mêmes services mais aussi pour le rôle modérateur qu'il joue sur le plan climatique et hydrique (brise-vent, limitation de l'érosion et des inondations...) et dans sa capacité à dépolluer les substances phytosanitaires et à en réduire les "fuites" vers les cours d'eau, lorsqu'il y a suffisamment d'arbres.

Enfin, on redécouvre que l'arbre est aussi une ressource d'une grande productivité, et qu'il offre à plus long terme une récolte aux nombreux débouchés possibles : bois d'oeuvre, de travail, de chauffage, BRF, etc

Protéger et couvrir le sol : nécessaire mais pas suffisant

Afin de prévenir l'érosion, de limiter la transpiration et l'isolation des sols, l'agriculture a développé depuis déjà de nombreuses années des itinéraires et des techniques qui permettent de les couvrir en permanence : cultures dérobées, couverts d'interculture.

Ces techniques simplifiées, semis directs et autres semis sous couvert, outre leur rôle de couverture protectrice, ont l'avantage de préserver la réserve en eau et la vie biologique du sol, et de réduire dans bien des cas l'apport d'engrais.



Mais si ces couverts herbacés offrent une bonne protection au sol, l'arbre vient rajouter une protection supérieure, une strate au-dessus, et peut ainsi abriter cultures et élevage par ses effets climatiques de surface (parasol, parapluie, et brise-vent) qui vont limiter les stress... mais aussi dans le sous sol, où le tissu racinaire, plus profond chez les arbres agroforestiers, et son renouvellement va permettre un développement de la matière organique et de la réserve en eau.

L'agroforesterie plus que jamais reconnue et compatible avec la PAC

L'agroforesterie, ou «l'arbrement» des surfaces cultivées concernent tous les situations de cultures ou d'élevage : grandes cultures, vignes, maraîchage et cultures spécialisées, parcours avicoles, prairies et pâturages. Elle permet d'aménager une plantation de lignes d'arbres feuillus à l'intérieur même des parcelles, de manière à ce que celles-ci n'entrave pas la mécanisation des travaux. Depuis Mai 2010 la Mesure 222 du Plan de Développement Rural Hexagonal permet de bénéficier

d'un financement européen (le Feader) pour réaliser ce type d'aménagement, auquel vient s'ajouter les aides indéfectibles de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Gers qui aident à 80 % la totalité des travaux nécessaires à sa bonne réalisation.

Opération pilote depuis 5 années dans le Gers, plus de 185 hectares ont déjà été aménagés chez 40 agriculteurs.

Mais l'aménagement agroforestier ne se limite pas au maillage du cœur

de la parcelle et doit se compléter pour être optimum, de l'équipement des limites de parcelles qui sont d'ailleurs bien souvent des bords de routes, de chemins, de rivière et de cours d'eau, des talus et des fossés où l'arbre ne gêne personne et limite par sa présence les surfaces à entretenir... Des espaces délaissés et souvent productifs où il n'est pas nécessaire de planter, où l'arbre «pousse tout seul» et dont il est facile de gérer la régénération naturelle et... gratuite.

Vincent BLAGNY, agriculteur en conventionnel et producteur de volailles label à Leboulin

«J'ai d'abord planté des haies pour limiter et éliminer les phénomènes d'érosion du sol, et pour contribuer à long terme à augmenter sa teneur en matière organique et sa fertilité. C'est un aménagement qui se réfléchit, car il faut conserver des parcelles fonctionnelles, et c'est un investissement pour l'avenir, surtout si l'on souhaite utiliser les produits de l'entretien de ces haies comme bois énergie.

Quant à l'agroforesterie, c'est une opportunité complémentaire qui permet de diversifier aménagement et production agricoles. Une façon de mettre en marche une agriculture assurément durable, avec au final peu de contraintes et des aides financières pour nous inciter.

En ce qui concerne la volaille et les parcours avicoles, le bénéfice de l'arbre est encore plus visible : il abrite et donne du confort aux animaux, ce qui se retrouve en terme de productivité et sur le plan sanitaire. De plus les arbres recyclent une partie des effluents qui se transforment en bois.

C'est d'autant plus surprenant de voir tous ces parcours nus qui deviennent une nuisance, alors qu'ils pourraient être, à l'inverse bénéfiques à l'environnement.

Planter un arbre, ce n'est jamais du temps perdu, d'ailleurs on croit planter pour la génération suivante, mais au bout de quelques années on est récompensé, et l'on profite de vrais arbres et de leurs effets positifs».

Michaël EHMANN, agriculteur à Bézéril et Président de la SAS Natais

«La protection des ressources naturelles est une des conditions auxquelles toute forme d'agriculture ne pourra se soustraire longtemps. On a trop arraché d'arbres pour que ne pas se rendre compte de leur utilité et des rôles essentiels qu'ils jouent dans le maintien des grands équilibres. Des rôles bien souvent invisibles et que l'on ne réalise que par leur disparition.

Aujourd'hui nous avons pris conscience que l'on manque d'arbre et qu'il faut agir. On sait que l'on peut planter dans beaucoup de situations, sans que cela ne gêne notre façon de cultiver la terre.

Réintroduire l'arbre dans l'agrosystème, c'est un sujet passionnant qui nous permet de reprendre en main

l'aménagement et la gestion de nos exploitations... et le concept actuel de l'agroforesterie, un terrain d'innovation extraordinaire. C'est pourquoi je me suis lancé, en douceur, pour me familiariser en plantant 230 arbres sur 6 hectares en me disant que c'est un engagement à long terme, mais que les effets d'un aménagement agroforestier sont rapidement visibles, même lorsque les arbres sont jeunes, ne serait-ce que par la présence de bandes herbeuses au pied des lignes d'arbres.

C'est vrai que pour un agriculteur, cultiver des arbres c'est une autre approche, surtout lorsqu'on est habitué à des cultures annuelles, mais pourquoi ne pas participer à rendre aux arbres la place qui leur revient».

Pour tous renseignements, contactez Arbre et Paysage 32 au tel. 05 62 60 12 69
contact@arbre-et-paysage32.com

